

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 673717 NB INC.	Numéro de permis 2011331	Date d'inspection Le 25 juillet 2024	
Nom de l'établissement La p'tite garderie d'en haut		Numéro de téléphone (506) 866-2045	
Adresse 7554 134 Route Sainte-Anne-de-Kent NB E4S 1H2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	16 août 2024	
Commentaires : Durant l'inspection de surveillance, la Mentor en Assurance de la Qualité a remarqué que le certificat de secourisme et le certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) étaient manquants pour un membre du personnel éducatif. La Mentor en Assurance de la Qualité a demandé au membre du personnel éducatif si une formation de secourisme et réanimation cardiorespiratoire avait été complétée. Le membre du personnel éducatif confirme être inscrit pour un cours à la fin du mois de juillet. La Mentor en Assurance de la Qualité fait le rappel que le membre du personnel éducatif ne peut pas être laissés seuls avec un groupe d'enfants jusqu'au moment où le membre du personnel éducatif a reçu un certificat de secourisme et réanimation cardiorespiratoire valide.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	16 août 2024	
Commentaires : Durant l'inspection de surveillance, la Mentor en Assurance de la Qualité a remarqué que le certificat de secourisme et le certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) étaient manquants pour un membre du personnel éducatif. La Mentor en Assurance de la Qualité a demandé au membre du personnel éducatif si une formation de secourisme et réanimation cardiorespiratoire avait été complétée. Le membre du personnel éducatif confirme être inscrit pour un cours à la fin du mois de juillet. La Mentor en Assurance de la Qualité fait le rappel que le membre du personnel éducatif ne peut pas être laissés seuls avec un groupe d'enfants jusqu'au moment où le membre du personnel éducatif a reçu un certificat de secourisme et réanimation cardiorespiratoire valide.			

<p><b>Commentaires généraux</b></p> <p>Une inspection de surveillance fut effectuée. Le ratio était respecté lors de la visite.</p> <p>La Mentor en Assurance de la Qualité a été en mesure de vérifier les éléments suivants :</p>
---

Commentaires généraux

- Affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement
- Vérifications pour les membres du personnel éducatif
- Orientation des enfants
- Aire de jeu extérieure et le matériel et équipement de l'aire de jeu extérieure

Durant l'inspection de surveillance, la Mentor en Assurance de la Qualité a observé les enfants jouer libre a l'intérieur, se préparer pour aller jouer dehors et jouer dehors.

original signé par  
Stephanie Hickey

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 juillet 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Chantal Allain

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 juillet 2024

\_\_\_\_\_  
Date